



Claude WISELER
President vun der
Chamber vun den Deputéierten
19, um Krautmaart
L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, den 26/06/2026

Här President,

Sou wéi den Artikel 80 vun eisem Chambersreglement et virgesäit, bieden ech lech, dës parlamentaresch Fro un de Minister fir Finanzen weiderzeleeden.

Le 15 janvier 2026, le Luxembourg a procédé à l'émission d'une obligation souveraine dédiée au financement de dépenses de défense (« Defence Bond ») d'un montant total de 150 millions d'euros, assortie d'une maturité de trois ans et d'un taux fixe de 2,25 %. Selon les informations communiquées par le Gouvernement, cette émission aurait été intégralement souscrite en moins de 24 heures par environ 2 380 citoyens. Les intérêts générés par cette obligation sont exonérés d'impôt sur le revenu pour les résidents luxembourgeois.

Le *Defence Bond Framework*, approuvé par le Conseil de gouvernement le 6 octobre 2025, prévoit que les fonds levés seront alloués à des dépenses de défense éligibles, sous la supervision d'un *Defence Bond Committee* composé de représentants de la Trésorerie de l'État, de la Direction de la Défense, du Ministère des Finances et de l'Inspection des finances. Le Gouvernement a indiqué qu'un rapport annuel d'allocation serait publié et que la Cour des comptes assurerait le contrôle externe du dispositif.

Dans le même temps, les dépenses de défense du Luxembourg devraient atteindre environ 1,3 milliard d'euros en 2026, soit une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente. Le montant levé via le Defence Bond représente ainsi moins de 12 % du budget de défense prévu pour cette année, ce qui soulève la question de la place de cet instrument dans la stratégie globale de financement de l'effort de défense.

An deem Zesammenhang wéilt ech dem Minister dës Froe stellen:

1. Le Ministre peut-il préciser la liste des projets ou programmes auxquels les fonds issus du Defence



Bond sont actuellement affectés, ainsi que le montant alloué à chacun d'entre eux et la part des 150 millions d'euros déjà engagée ou contractuellement attribuée à ce jour ?

2. Le Ministre peut-il préciser les modalités de fonctionnement du *Defence Bond Committee*, notamment :
 - sa composition exacte ;
 - l'existence éventuelle d'un règlement intérieur ;
 - et la manière dont les décisions d'allocation sont formalisées et documentées ?
3. Le Gouvernement a indiqué ne pas avoir sollicité de *second party opinion* pour le *Defence Bond Framework*, contrairement aux pratiques généralement observées pour les obligations souveraines thématiques.
Le Ministre peut-il préciser les raisons de ce choix et indiquer si d'autres mécanismes indépendants de vérification ou d'évaluation externe ont été envisagés ?
4. Le Ministre peut-il fournir des informations détaillées sur la répartition des investissements par tranches de souscription et préciser la part du montant total détenue par les souscripteurs ayant investi le plafond maximal autorisé ?
5. Le Gouvernement estime-t-il que le mécanisme d'allocation reposant sur le principe du « premier arrivé, premier servi » a permis un accès équitable à cette émission pour l'ensemble des citoyens intéressés ?
6. Le Ministre peut-il préciser si les obligations émises dans le cadre du *Defence Bond* peuvent être revendues avant leur échéance sur un marché secondaire et, le cas échéant, indiquer quel volume de transactions a été observé depuis l'émission ?

Mat déiwem Respekt,



CLEMENT Sven
Deputéiert

